



## Conseil d'Orientation des Conditions de Travail

Secrétariat général du COCT, 28 avril 2023

### **Communiqué de presse du Comité national de prévention et de santé au travail à l'occasion de la journée mondiale de la santé au travail**

Le Comité national de prévention et de santé au travail du Conseil d'orientation des conditions de travail (CNPST du COCT) regroupe les partenaires sociaux représentatifs au niveau national et interprofessionnel. Le Conseil d'orientation des conditions de travail est placé auprès du ministre chargé du travail et participe à l'élaboration des orientations stratégiques des politiques publiques nationales. Il est associé à l'élaboration du plan santé au travail et du plan de lutte contre les accidents graves et mortels.

Le Comité national de prévention et de santé au travail du Conseil d'orientation des conditions de travail s'est réuni ce 28 avril, journée mondiale consacrée à la santé et à la sécurité au travail.

La direction générale du travail a fait état des actions menées par le ministère du travail et ses partenaires, au niveau national comme local, autour de cette journée et particulièrement s'agissant de la prévention des accidents du travail graves et mortels.

Elle a, par ailleurs, présenté aux membres du Comité l'enquête menée auprès des services de prévention et de santé au travail pour mieux connaître leur gouvernance, leur mode d'organisation et de financement, les modalités d'exercice de leur action en faveur des entreprises, afin d'offrir un meilleur service de santé au travail à l'ensemble des travailleurs.

Dans le cadre des compétences qui lui ont été confiées par la loi du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail, il a été aussi présenté au CNPST un point d'étape dans la mise en œuvre du passeport de prévention. L'Accord national interprofessionnel du 9 décembre 2020 pour une prévention renforcée et une offre renouvelée en matière de santé au travail et des conditions de travail est à l'origine de la création du passeport de prévention qui inclut les formations en matière de santé et de sécurité au travail. La formation de tous est un pilier dans la prévention des accidents du travail et en particulier des accidents graves et mortels.

Enfin, la Présidente de la commission « travail-emploi » du Comité économique social et environnemental (CESE), Mme Sophie Thiery, et le rapporteur de l'avis du CESE sur le

dérèglement climatique et les conditions de travail, M. Jean-François Naton, ont présenté aux membres du CNPST les conclusions de cet avis, adopté par le CESE le 25 avril dernier.

Le Comité se félicite des nombreuses initiatives qui sont menées notamment dans les services de prévention et de santé au travail pour promouvoir la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail.

***Ce document a été débattu et adopté par les partenaires sociaux dans le cadre du groupe permanent d'orientation du CNPST.***

***Ce dernier est composé des organisations syndicales (CFDT, CGT, CGT-FO, CFTC, CFE-CGC) et patronales (MEDEF, CPME, U2P) représentatives au niveau national et interprofessionnel, de l'Etat (ministère chargé du travail – DGT- et ministère chargé de l'agriculture –SAFSL-) et de la CNAM (direction des risques professionnels) et de la CCMSA.***